

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Niveau A - Médecin - Médecin évaluation multidisciplinaire - Département Politique des familles et des personnes - Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap

Objectifs de la fonction

En collaboration avec l'équipe du Centre composée de médecins, psychologues, logopèdes thérapeutes de développement, d'autres professionnels de la santé et de personnel administratif, établir les procédures d'analyse des demandes, mettre en œuvre le suivi de ces procédures, analyser les dossiers introduits par les assurés sociaux concernés et, si nécessaire, assurer le suivi et la révision éventuelle des dossiers, au regard de sa discipline, à savoir la médecine.

Dans ce cadre et au sein d'une équipe d'experts en matière d'évaluation de l'autonomie et du handicap, être co-responsable pour les dossiers des demandeurs.

Veiller à optimiser l'efficacité du service, la qualité des décisions médicales et la communication interne au sein de l'équipe et du département.

Contenu de la fonction

1. En tant que **médecin évaluateur** : analyser les dossiers introduits par les citoyens bruxellois en vue d'une reconnaissance éventuelle de leur handicap et ce, au regard de sa discipline, à savoir la médecine:
 - soit, pour les enfants jusqu'à 21 ans, en évaluant les séquelles physiques ou mentales du handicap, ainsi que leurs conséquences sur la vie quotidienne de l'enfant et de sa famille;
 - soit, pour les adultes à partir de 65 ans, en évaluant l'impact du handicap sur la faculté à exercer des activités quotidiennes.

Exemples de tâches :

- prendre des décisions sur le mode d'évaluation (sur base de pièces justificatives, suite à une convocation, ou au domicile du demandeur lorsque les conditions de santé de ce dernier l'exigent);
- identifier les dossiers prioritaires;
- répartir les dossiers entre collaborateurs;
- évaluer (sur base de pièces justificatives ou après convocation) les dossiers préparés par l'équipe des assistants du Centre;
- organiser et/ou participer aux concertations relatives aux dossiers partagés;
- veiller à l'intégrité et à la standardisation des conclusions de l'évaluation, entre autres sur base de "guidelines" prédéfinis;
- réviser les dossiers suite à la survenue d'éléments neufs ou au terme de la période initiale de reconnaissance;
- reprendre éventuellement l'instruction des dossiers et la responsabilité de la décision médicale finale;
- se concerter avec le médecin traitant pour l'analyse des demandes de leurs patients ayant introduit un dossier;
- informer les demandeurs et les médecins au sujet des procédures en vigueur;
- gérer les dossiers en procédure de recours en collaboration avec les collègues psychologues et logopèdes thérapeutes de développement.

2. En tant que **médecin membre de l'équipe du Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap**: adopter une attitude solidaire et contribuer à un esprit de groupe positif.

Exemples de tâches:

- participer aux réunions relatives au fonctionnement du service;
- créer une atmosphère positive au sein du service;
- veiller à une bonne communication avec les collègues de l'équipe afin de promouvoir la coopération au sein du service;
- former et effectuer le suivi des nouveaux collaborateurs (de niveaux B, C et D);
- collaborer avec tous les partenaires externes compétents en matière d'évaluation de l'autonomie et du handicap.

3. En tant que **gestionnaire de connaissances**: suivre les développements en matière (d'évaluation) médicale et multidisciplinaire, dans sa discipline (la médecine), y compris sur le plan législatif afin de rester continuellement informé des modifications en matière de réglementation, et partager ses connaissances afin de fournir des avis toujours conformes à la réalité et à l'actualité du moment.

Exemples de tâches :

- partager ces développements avec les membres de l'équipe;
- suivre des formations pertinentes dans le domaine médical;
- participer à des colloques, séminaires, etc. dans le domaine médical et de l'évaluation de l'autonomie et du handicap.

4. En tant que **conseiller**: donner des recommandations et des avis aux responsables hiérarchiques conformément à la réglementation en vigueur relative au domaine médical.

Exemples de tâches :

- participer à l'implémentation des améliorations qui sont proposées;
- faire soi-même des propositions d'amélioration;
- participer à l'évaluation des résultats obtenus;
- rédiger des procédures relatives à l'évaluation médicale en vue de standardiser les conclusions de l'évaluation dans sa discipline;
- rédiger les guidelines afin de standardiser les prises de décision.

Plus d'infos sur la fonction?

Madame Fadoua Omari

Premier attaché

Tel : 02/435 63 66

Données d'identification de l'employeur

Iriscare est un organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire qui est responsable de la gestion d'une série de compétences transférées dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat. Depuis le 1er janvier 2019, Iriscare est le point de contact privilégié pour les citoyens et les professionnels pour tout ce qui concerne la protection sociale en Région bruxelloise.

Les compétences gérées par Iriscare sont variées :

- **Gestion de la politique et du financement du secteur de la santé à Bruxelles.** Concrètement, Iriscare est responsable de la reconnaissance et du financement des maisons de repos, des établissements pour personnes atteintes d'un handicap, des conventions de rééducation

fonctionnelle mais également du financement des Initiatives d'Habitation Protégées et des Maisons de Soins Psychiatriques.

- **Gestion de la politique et du financement en matière d'aide à la personne et, particulièrement, d'aide aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap.** Cela peut aller des soins à domicile aux allocations familiales en passant par les institutions à destination des personnes atteintes d'un handicap, les aides à la mobilité mais également l'allocation pour l'aide aux personnes âgées.
- **Pilotage et financement des mutualités et des caisses d'allocations familiales bruxelloises.**
- **Chapeautage de Famiris**, la caisse publique bruxelloise d'allocations familiales, qui paie les allocations familiales à 56.000 familles bruxelloises.
- **Vérification des signalements des milieux d'accueil bruxellois bicommunautaires non autorisés et délivrance des autorisations.**
- **Subventionnement, agrément et suivi des centres de planning familial bruxellois bicommunautaires.**
- **Soutien dans le cadre de la crise COVID**, notamment via la constitution d'un stock stratégique de matériel de protection ou encore l'organisation de la centrale de marchés publics eCat.
- **En 2022 : lancement effectif du centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap** qui a pour objectif de déterminer sur base de différents critères le degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne mais également les implications au niveau social, médical ou psychologique de celui-ci.

Vous avez à cœur de vous investir dans l'aide aux citoyens ?

La fonction publique correspond à votre cadre de valeurs ?

Iriscare a besoin de vous !

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Diverses modalités

Vous serez engagé en tant que médecin.

À temps plein ou à temps partiel (au minimum à mi-temps).

Echelle de traitement A111 : 48.906,91 EUR brut annuel indexé. Une prime annuelle forfaitaire de 6.339,55 EUR est également octroyée. Une expérience utile dans le secteur public et jusqu'à dix ans d'expérience dans le secteur privé (ou en tant qu'indépendant) peuvent être pris en compte, sous réserve de la fourniture de pièces justificatives. Le médecin bénéficie d'une carrière plane avec une augmentation d'échelle de traitement tous les six ans : A111 - A112 - A113.

Avantages :

- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme
- possibilités de suivre des formations (durant les heures de travail)
- assurance hospitalisation
- chèque-repas
- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements en vélo
- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- 35 jours de congé et 5 flexijours par an (à temps plein)
- télétravail
- prime de fin d'année
- pécule de vacances

Profil

1 poste vacant avec la possibilité à temps partiel (au minimum à mi-temps).

Diplôme exigé : master/licence en médecine. Les éventuelles équivalences de diplôme étranger doivent être acquises et transmises au plus tard à la date de clôture des candidatures.

Expérience requise : au moins deux années en tant que médecin praticien.

Une spécialisation en médecine d'expertise et des assurances et/ou en (neuro)pédiatrie, en gériatrie ou en psychiatrie est un atout.

La connaissance du néerlandais est un atout.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi (diplômes, expériences, compétences particulières,...) seront examinées en vue d'une éventuelle convocation à un entretien.

Epreuve de sélection

L'épreuve de sélection comprend un entretien oral devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes.

L'entretien oral vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction, ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité.

L'épreuve de sélection sera organisée au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles.

Votre lettre de candidature et votre CV (+ copie du diplôme et équivalence éventuelle) doivent être envoyés pour le 31 mars 2022 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante :

Direction RH & Adminal

E-mail: vorming-formation.hrm@iriscare.brussels